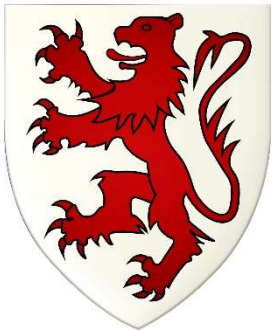


**Ville de Gigean**



# **Projet agroécologique et alimentaire de la Tétragone**

## **Appel à candidatures**

## **Commune de Gigean**



**Novembre 2022**

# Table des matières

1.	Présentation du projet de la Tétragone .....	4
a.	La commune de Gigean .....	4
b.	Origine et objectifs du projet de la Tétragone .....	4
c.	Un ensemble de partenaires réunis autour du projet.....	4
2.	Caractéristiques du site .....	5
a.	Le foncier disponible .....	5
b.	Les infrastructures existantes.....	6
Bâtiments .....	6	
Eau agricole .....	7	
3.	Les enjeux écologiques et paysagers sur le site .....	8
a.	Un site à fort enjeux écologiques.....	8
b.	La Tétragone, un projet agricole et alimentaire au rendez-vous des enjeux écologiques du territoire .....	9
c.	Les pistes d’actions pour améliorer la fonctionnalité écologique du site.....	10
4.	Les productions envisagées sur le site .....	11
a.	Caractéristiques et productions envisagées sur le Lot 1 .....	12
Surface.....	12	
Profil culturel .....	12	
Productions envisagées.....	12	
Type d’installation envisagée .....	12	
b.	Caractéristiques et productions envisagées sur le Lot 2 .....	12
Surface.....	12	
Profil culturel .....	13	
Productions envisagées.....	13	
Type d’installation .....	13	
c.	Caractéristiques et activités envisagées sur le Lot 3 .....	13
Surface.....	13	
Productions envisagées.....	13	
5.	Calendrier et mode de mise à disposition du foncier .....	14
a.	Calendrier de mise à disposition du foncier.....	14
b.	Mode de mise à disposition du foncier.....	14
6.	Cahier des charges de production et conditions particulières.....	15
a.	Attendus sur le volet agricole.....	15
b.	Attendus sur le mode de commercialisation .....	15

c. Attendus sur le volet écologique.....	15
d. Dimension collective et mutualisation des moyens de production .....	15
e. Profil recherché et modalités des candidatures.....	16
Critères d'éligibilité et de sélection des candidats.....	16
Documents à fournir.....	16
Calendrier et contacts .....	16

# 1. Présentation du projet de la Tétragone

## a. La commune de Gigean

La commune de Gigean est située dans le département de l'Hérault, à l'ouest de Montpellier et au nord de Sète. Elle compte 6 500 habitants et fait partie avec 13 autres communes de Sète Agglopôle Méditerranée

La majorité des 513ha de Surface Agricole Utile de la commune sont destinés à la viticulture.

Aujourd'hui, la commune souhaite dynamiser l'activité agricole de son territoire en diversifiant les productions qui y sont mise en œuvre et en proposant aux citoyens une alimentation locale au rendez-vous des enjeux écologiques. Le projet de la Tétragone concrétise cette volonté.

## b. Origine et objectifs du projet de la Tétragone

**Le projet prend racine dans des causes multiples et convergentes :**

- Le nombre d'exploitants agricoles sur la commune de Gigean diminue au fil des années.
- La pression urbaine sur les terres agricoles augmente.
- Et les pratiques agricoles s'intensifient sur la plaine Gigeannaise.

Face à cette situation, l'équipe municipale souhaite agir afin de reconstruire « l'esprit et la vocation agricole » du village tout en offrant aux habitants, un accès à une alimentation locale et de qualité.

Cette volonté se concrétise aujourd'hui à travers le projet de la Tétragone qui se déploiera sur un site de 7ha8, acquis par la commune de Gigean en 2021.

**Les objectifs de ce projet sont les suivants :**

1. Développer une activité agricole nourricière diversifiée en agriculture biologique. Cette activité devra être viable et commercialiser sa production en circuit de proximité. La commune de Gigean restera associée au projet et pourra participer à sa gouvernance.
2. Ce projet associera les acteurs de la production agricole locale.
3. Ce projet associera la population de la commune de Gigean.
4. Dans la mesure du possible, ce projet favorisera le lien avec la recherche agronomique et les activités pédagogiques autour d'une agriculture nourricière, diversifiée et en circuit de proximité.

Enfin, ce projet revêt une dimension collective qui se concrétisera à travers la création d'une SCIC réunissant a minima : la mairie de Gigean, les acteurs agricoles et associatifs installés sur le site de la Tétragone, ainsi que les bénéficiaires des productions.

## c. Un ensemble de partenaires réunis autour du projet

Le projet de la Tétragone est accompagné par le programme TerrAES (Territoires Engagés vers l'AgroEcologie Sociale et solidaire). Ce programme est financé par l'entreprise OcVia et porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie et France Active AIRDIE Occitanie. L'objectif de TerrAES est d'accompagner des collectivités dans leurs projets de territoires agro-écologiques et de trouver des porteurs de projets qui développent leurs productions sur du foncier maîtrisé par la collectivité.

TerrAES travaille en partenariat étroit sur ce projet de la Tétragone avec tous les acteurs de l'installation agricole : la **Chambre d'Agriculture de l'Hérault**, **Terres vivantes 34** ainsi que le **Civam bio 34**. Afin de réunir toutes les compétences, l'expertise paysanne a également été sollicitée au travers de producteurs dont les ateliers semblent les plus envisageables sur ce foncier : c'est-à-dire le maraîchage, le petit élevage, l'arboriculture et la grande culture.

Ces partenaires seront également disponibles pour accompagner les candidats retenus sur les dimensions techniques, économiques et écologiques de leurs projets.

## 2. Caractéristiques du site

### a. Le foncier disponible

Cinq parcelles cadastrales ont été acquises par la commune de Gigean, situées au nord du cœur de village sur le lieu-dit "Granouille".

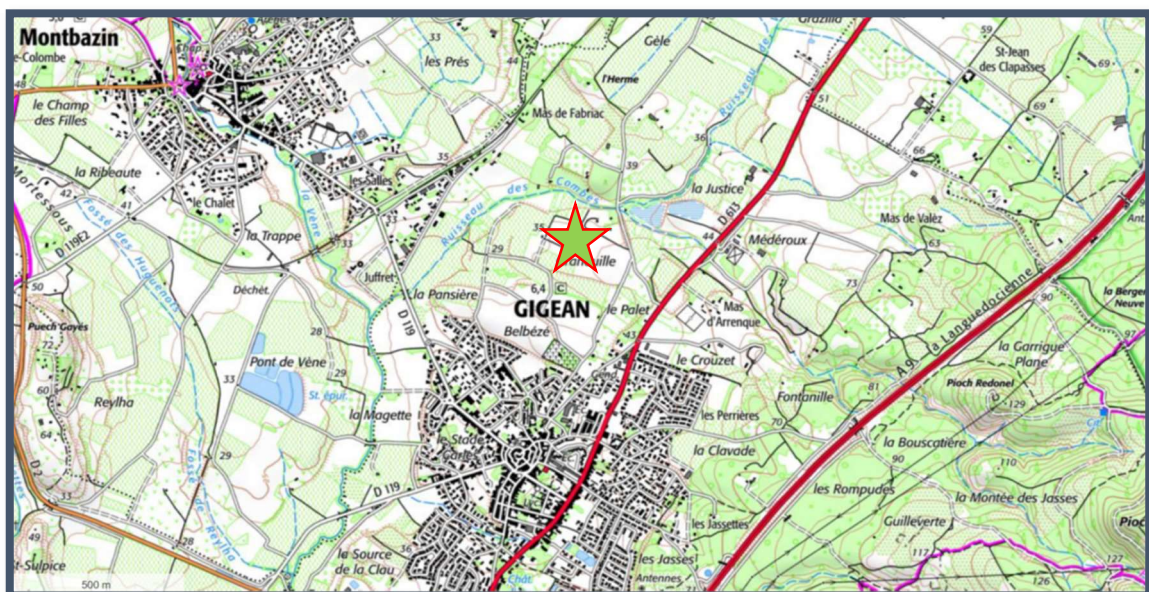


Figure 1 : situation géographique du site de la Tétragone

Le site comprend les parcelles suivantes :

- La parcelle AD0017 : 9 347m<sup>2</sup>: parcelle située au nord-ouest du chemin d'accès.
- La parcelle AT0010 : 13 068m<sup>2</sup> d'un seul tenant, clôturée avec le bâtiment de 240m<sup>2</sup>
- Les parcelles AT0001, AT0002 et AT0003 qui font un total de 56 165m<sup>2</sup> d'un seul tenant accessible à l'ouest par le chemin communal ou par l'est par le chemin de Cournonterral.

Ce sont donc 7,8ha au total qui sont proposés dans le cadre de cet appel à candidature. La délimitation du site et les références cadastrales des parcelles sont présentées dans la carte ci-dessous.

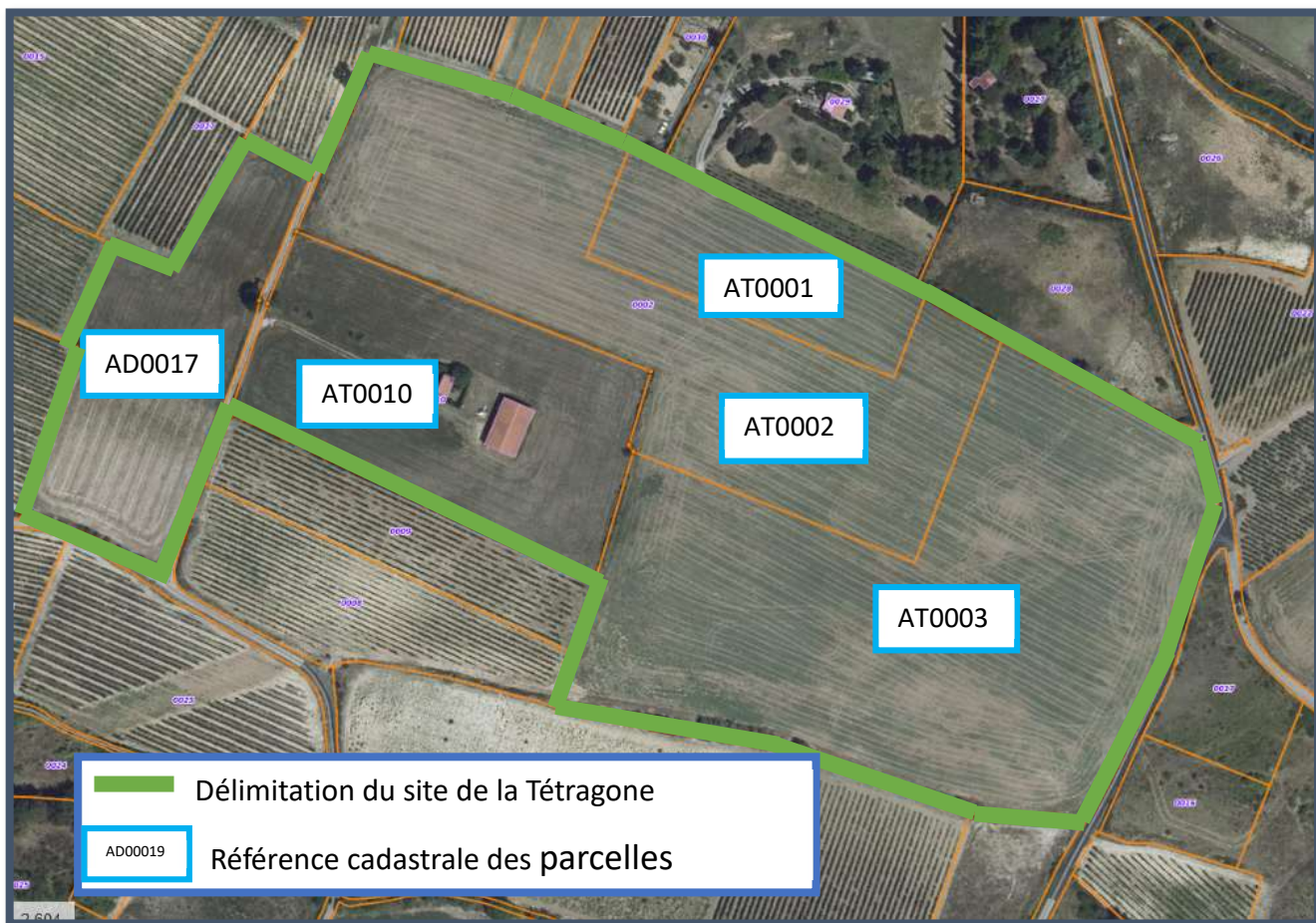


Figure 2 : Délimitation du site de la Tétragone et références cadastrales

## b. Les infrastructures existantes

### Bâtiments



Figure 3 : Vue du Hangar depuis le Nord du site.

Le site dispose d'un hangar agricole de 240m<sup>2</sup> qui permettra le stockage de matériel, le stockage éventuel de productions agricoles (le site n'est pas équipé d'une chambre froide), un éventuel atelier de transformation... à mutualiser avec tous les futurs usagers du site.

Le site dispose également d'un mazet de 15m<sup>2</sup>, situé sur la même parcelle qui pourra servir de salle de détente ou de vestiaire.

Enfin, la parcelle cadastrale où se situe le bâtiment et le mazet est entièrement clôturée.

## Eau agricole

Le réseau d'irrigation BRL a été étendu sur le site afin d'apporter de l'eau agricole aux futur.e.s producteurs.trices. Ce raccordement a été réalisé par la commune de Gigean en 2022.

Aujourd'hui, BRL propose un débit de 4m<sup>3</sup>/h/ha pour du maraichage et le contrat passé par la commune de Gigean permettra d'apporter sur le site de la Tétragone 20 m<sup>3</sup>/h. Il sera couplé avec les 5 m<sup>3</sup>/h demandé par le voisin de la parcelle. BRL a donc dimensionné un réseau qui apportera 25 m<sup>3</sup>/h sur la borne qui a été installée sur le site de la Tétragone (cf. figure 4).

### 3. Les enjeux écologiques et paysagers sur le site

#### a. Un site à fort enjeux écologiques

Les parcelles se situent à l'intérieur et à proximité de plusieurs entités réglementaires liées au réseau Natura 2000 et d'inventaire à travers les Zones Naturelles d'Intérêt Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF).

- Zone Spécial de Conservation (ZSC) FR9112020 – Plaine de Fabrègues à Poussan
- ZNIEFF de type II – Plaine de Fabrègues à Poussan
- ZNIEFF de type II – Montagne de la Gardiole à  $\approx$  un kilomètre
- ZNIEFF de type II – Causse d'Aumelas et Montagne de la Moure à  $\approx$  cinq kilomètres

La ZSC – Plaine de Fabrègues à Poussan revêt une importance particulière pour la conservation d'un grand nombre d'espèces d'oiseaux car elle accueille une part importante de leur effectif national.

En effet, la mosaïque de zones cultivées ponctuées de haies et de petits bois est favorable à l'accueil de nombreuses espèces à fortes valeurs patrimoniale (définition en annexe 5 de ce rapport) appartenant à l'annexe I de la Directive Oiseaux, notamment : l'une des dernières populations languedociennes de la **Pie-grièche à poitrine rose** (dernière observation en 2019), le **Rollier d'Europe** et l'**Outarde canepetière**.

Les principales **menaces** qui pèsent sur ces espèces et leur habitats sur ce territoire sont les suivantes :

- La destruction de la mosaïque paysagère et des éléments structuraux du paysage (cf. détail dans le tableau A ci-dessous)
- La perte de surface et d'activités agricoles
- Le mitage du bâti, la fermeture des milieux
- Une uniformisation des paysages agricoles
- Une destruction des sites de nidification

Ainsi, les **objectifs généraux** et les premiers **axes de gestion écologique** détaillés dans le Document d'Objectif du site Natura 2000 « Plaine de Fabrègues à Poussan » sont les suivants :

Objectifs généraux	Actions
Maintenir et développer une mosaïque paysagère diversifiée	Formation de milieux et habitats naturels et agricoles notamment de milieux ouverts et semi-ouverts
Maintenir et créer des éléments structuraux du paysage	Maintien et création d'éléments propices à la nidification des enjeux écologiques : alignements d'arbres, haies, arbres isolés, ripisylves, murets, talus...)
Maîtriser l'artificialisation des milieux et la fragmentation anthropique des paysages	Animation foncière et maintien des activités agricoles
Favoriser la biodiversité en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement	Conservation de la biomasse d'insectes par réduction de l'emploi de produits phytosanitaires et traitements herbicides, maintien des couverts végétaux permanents
Maintenir et développer les sites de nidification	Conservation des vieux bâtis, des IAE, des toitures adaptées...

Tableau A. Objectifs généraux et actions de la ZSC - Plaine de Fabrègues à Poussan (© CEN Occitanie)



Par ailleurs, les parcelles se situent à l'intérieur et à proximité de plusieurs Plans Nationaux d'Action (PNA) qui sont :

- Le PNA Faucon crécerellette
- Le PNA Pie-grièche à poitrine rose
- Le PNA Lézard ocellé
- Le PNA Pie-grièche méridionale à  $\approx$  un kilomètre
- Le PNA Pie-grièche à tête rousse à  $\approx$  un kilomètre
- Le PNA Outarde canepetière à  $\approx$  deux kilomètres

Ces Plans Nationaux d'Actions sont détaillés dans des documents complets rédigés par le Ministère de la Transition Écologique à la destination des gestionnaires, aménageurs, élus... Les grands objectifs (cf. description dans le tableau B) des plans sont :

1. Favoriser la prise en compte des plans d'actions dans les divers projets écologiques, agricoles et anthropiques dans les territoires
2. Suivre l'évolution des populations ciblées par les plans
3. Favoriser le développement des populations ciblées par les plans
4. Diminuer les risques de mortalités d'origine anthropique
5. Sensibiliser et informer le public

Ci-dessous, nous présentons les principales actions à mener issues des PNA qui couvrent le périmètre des parcelles étudiées :

Objectifs	PNA Lézard Ocellé	PNA Faucon Crécerellette	PNA Pies-grièches
1	Renforcement des connaissances, évaluation de la gestion des habitats		
2	Mise-en place d'un suivi		
3	Création de gîtes, maintien de pelouses ouvertes à semi-ouvertes	Surveillance et aménagement des colonies de reproduction sur les bâtis, maintien de pelouses ouvertes à semi-ouvertes	Maintien et création des alignements d'arbres et arbres isolés, maintien de pelouses ouvertes à semi-ouvertes
4	Action de socio-sensibilisation à destination des socio-professionnels	Diminution des risques de mortalité par le réseau électrique et par intoxication	Diminution des risques de mortalité sur les proies et les PG à cause des produits chimiques
5	Sensibilisation du grand public		

Tableau B. Actions liées aux Plans Nationaux d'Actions (© CEN Occitanie)

## b. La Tétragone, un projet agricole et alimentaire au rendez-vous des enjeux écologiques du territoire

Le site de la Tétragone s'insère dans une matrice d'écosystèmes interdépendants où la conduite d'activités agricoles en adéquation avec les enjeux écologiques du territoire s'avère nécessaire compte tenu du contexte évoqué ci-dessus. En effet, le retour d'une activité agricole extensive en polyculture avec différentes strates de végétation permettra de maintenir et favoriser la biodiversité à forte valeur patrimoniale mais aussi la biodiversité dite « ordinaire ».

Ainsi, la volonté de mettre en place de l'arboriculture et/ou du maraîchage et/ou des cultures annuelles agroécologiques s'inscrit en parfaite adéquation avec les objectifs de ces différents

périmètres réglementaires et de PNA si une diversité de milieux, de strates et d'espèces est privilégiée (i.e. arboriculture en damiers, maintien de pelouses ouvertes, création de haies et autres infrastructures agroécologiques...) afin de maximiser les chances de reproduction de ces espèces.

### c. Les pistes d'actions pour améliorer la fonctionnalité écologique du site

Les principaux enjeux de restauration écologique du site résident dans la mise en place d'infrastructures agro écologiques fonctionnelles : haies multi strates diversifiées, bandes enherbées, zones ouvertes herbacées, alignements d'arbres, arbres isolés, tas de pierre, etc.. et dans **l'aménagement du mazet** pour la biodiversité.

La plantation de haies favoriserait la majeure partie des espèces ciblées dans la ZSC de la plaine de Fabrègues à Poussan. De plus, une diversification des strates végétales permettrait une multiplication des niches écologiques. En parallèle, un maintien d'une couverture végétale sur un maximum de surfaces, sans travail du sol lorsque cela est possible, favoriserait une diversification des espèces floristiques et, par ruissellement, du cortège d'insectes qui pourraient vivre sur le site.

D'autres actions secondaires sont proposées afin de favoriser une biodiversité riche : surcreusement d'une mare, gestion des Espèces Exotiques Envahissantes et aménagement du mazet pour la biodiversité (présence de la Chouette Chevêche d'Athéna dans la toiture du mazet et présence potentielle de chiroptères).

En conclusion, de nombreux aménagements paysagers favorables à l'accueil de la biodiversité pourront être réalisés par les futurs porteurs de projets. Ceci étant, cela ne sera pas leur seules fonctions : ces aménagements participeront à la régulation écologique des productions et à la résilience du site à travers la création d'un microclimat favorable aux productions, la lutte contre l'érosion des sols et la régulation des populations de ravageurs. Bien entendu, ces aménagements devront être réfléchis en bonne intelligence afin de ne pas porter préjudice à la conduite d'activités agricoles viables.

## 4. Les productions envisagées sur le site

Fort de la connaissance du potentiel agronomique, des enjeux écologiques du site et des objectifs du projet, les partenaires techniques et économiques réunis autour du projet ainsi que la commune de Gigean ont défini les productions agricoles envisageables sur ce site et leur répartition dans l'espace.

Il ressort de ce travail, une division de l'espace en 3 lots, dédiés à trois activités distinctes qui sont présentées ci-après dans le détail et illustrées en figure 4 ci dessous.

Par ailleurs, un groupe d'étudiants en Master de Montpellier SupAgro a réalisé des profils culturaux sur les différentes parcelles, nous renseignant sur la texture et la structure des sols.

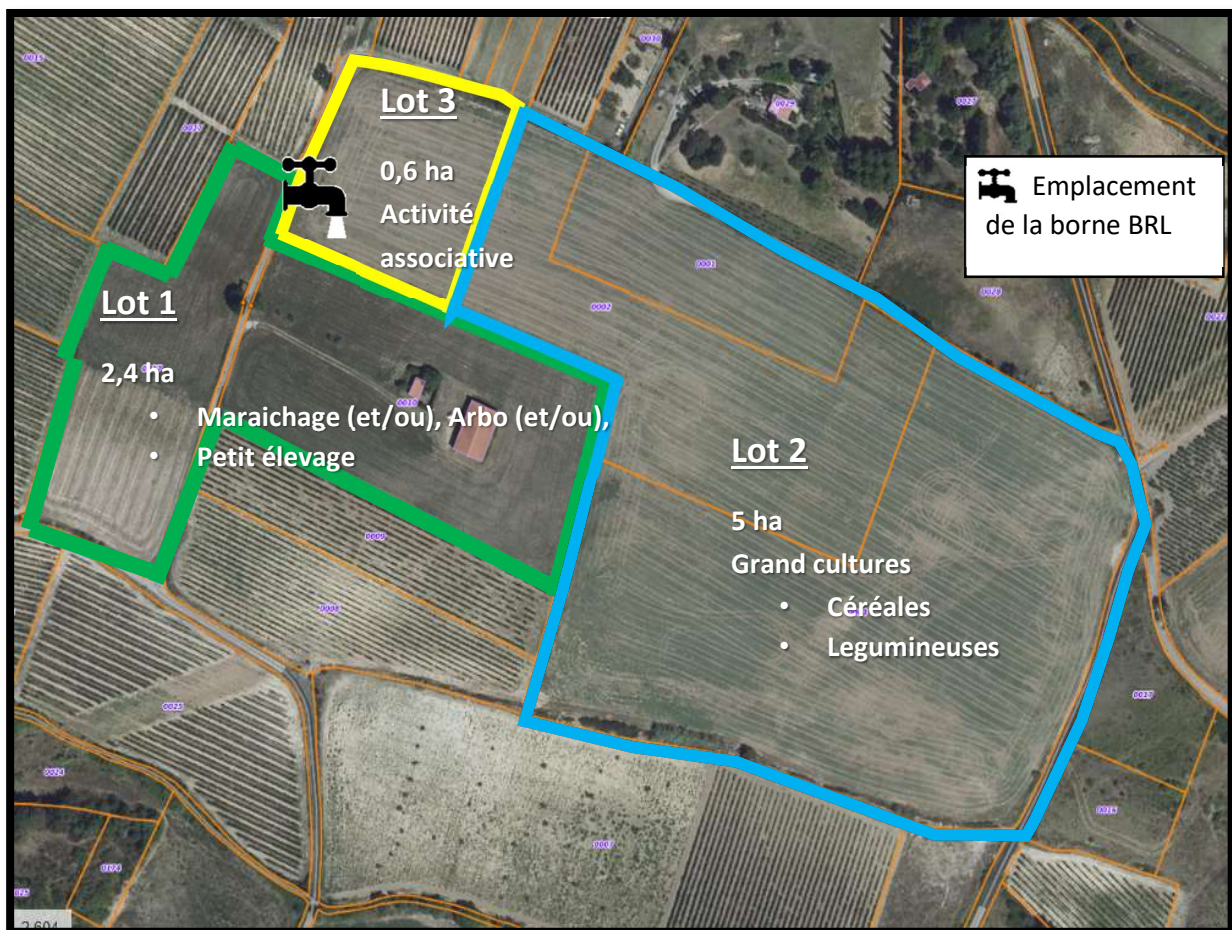


Figure 4 : Répartition géographique des activités sur le site de la Tétragone

## a. Caractéristiques et productions envisagées sur le Lot 1

### Surface

Le lot 1 qui regroupe les parcelles AT0017 et AD0010 et totalise 2,25ha (cf. figure 4).

### Profil cultural

Cette étude nous indique que le sol y est profond et que l'activité biologique y est présente. Ce sol ne présente pas de compaction. La réserve utile du sol est estimée à 240 mm. La texture est limono argileuse et les racines sont présentes jusqu'à 150cm de profondeur. Ce sol se prête donc à toutes les cultures, que ce soit du maraîchage ou de l'arboriculture.

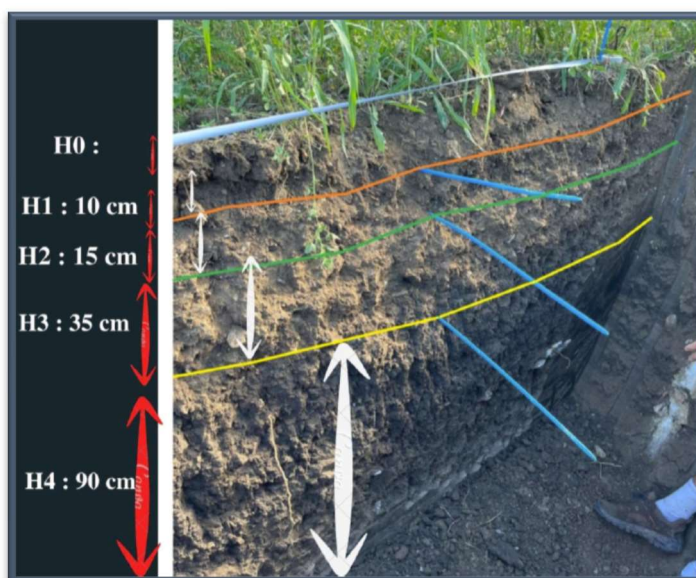


Figure 5 : Profil cultural lot 1

### Productions envisagées

- Sur ce lot, sont envisagées une combinaison de tout ou partie des productions suivantes :
  - du maraîchage,
  - de la culture légumière,
  - un atelier de petit élevage (poules pondeuses, volailles de chair, cuniculture par exemple),
  - de l'arboriculture fruitière.

### Type d'installation envisagée

Sur ce lot 1, la commune souhaite privilégier un démarrage d'activité agricole qui pourra se traduire par une voire deux installations associées ou non en fonction des projets des candidats.

## b. Caractéristiques et productions envisagées sur le Lot 2

### Surface

Le Lot 2 est à cheval sur les parcelles AD0001, AD0002, AD0003 et couvre un ensemble de 5ha.

## Profil cultural

L'étude du sol témoigne d'une faible activité biologique car ce sol n'a pas été cultivé depuis plusieurs années. Il y a une bonne porosité globale et un taux d'argile assez important (30%). La réserve utile est assez limitée (80 mm) car elle a été calculée sur les 80 premiers centimètres du sol. En effet, plus profond, on ne retrouve pas de racines et l'horizon semble plus compact. L'implantation d'un verger ne semble donc pas l'idéal sur cette partie-là du site.

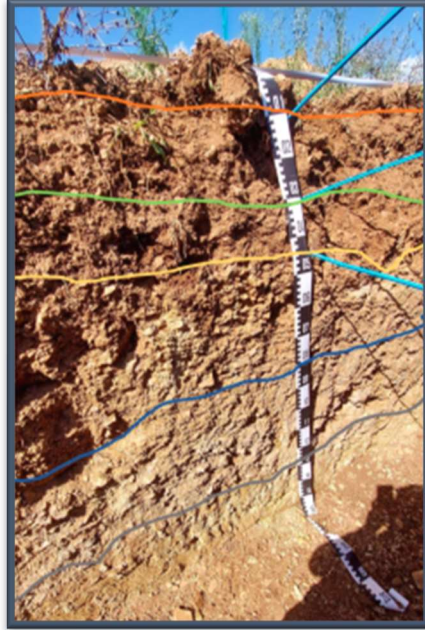


Figure 6 : Profil cultural Lot 2

## Productions envisagées

Compte tenu des caractéristiques pédologiques du lot 2, la commune de Gigean envisage de le dédier à la grande culture et la production de légumineuses. De plus la transformation serait recommandée afin d'augmenter la valeur ajoutée. Nous pouvons envisager l'utilisation de ces terres à un paysan boulanger qui produira du blé tendre, un paysan pastier qui pourrait y produire du blé dur ou encore un paysan brasseur qui pourrait produire de l'orge brassicole. Ces productions pourraient d'ailleurs s'inscrire en synergie avec la réhabilitation du moulin à vent de la commune voisine de Montbazin.

## Type d'installation

La surface du Lot 2 et les productions envisagées conduisent la commune et les partenaires du projet à privilégier une confortation d'exploitation agricole sur ce lot.

## c. Caractéristiques et activités envisagées sur le Lot 3

### Surface

Le Lot 3 couvre une surface de 6000 m<sup>2</sup> implantée sur l'angle Nord-Ouest de la parcelle AD0001.

### Productions envisagées

La commune de Gigean souhaite mettre ce lot à disposition de la Forêt Globale, une association présente depuis plusieurs années sur la commune qui promeut et met en œuvre la plantation de forêts

fruitières dans les alentours de Gigean et déploiera ses activités sur le lot 3. La présence d'une structure associative ouverte au grand public sur le site de la Tétragone rejoint la volonté de la commune de Gigean de reconnecter les habitants avec leur alimentation et la vocation agricole de la plaine Ouest de Montpellier.

## 5. Calendrier et mode de mise à disposition du foncier

### a. Calendrier de mise à disposition du foncier

Le lot 1 sera mis à disposition au plus vite suite à la sélection du/des candidat.s pour permettre un démarrage d'activité dès la campagne agricole 2023.

Le lot 2 sera mis à disposition à partir de l'été/automne 2023 car il est actuellement cultivé en céréales qui seront récoltées à cette période.

### b. Mode de mise à disposition du foncier.

La commune prévoit de mettre à disposition le foncier via des conventions de prêt à usage pluriannuelles soumises à conditions particulières. Les durées des conventions seront définies en fonction des projets portés par les candidat.e.s.

## 6. Cahier des charges de production et conditions particulières

### a. Attendus sur le volet agricole

Les productions devront s'inscrire en cohérence avec le potentiel agronomique du site et avec le projet porté par la commune, à savoir, redéployer des productions nourricières sur le territoire de Gigean.

Par ailleurs, il est attendu que les productions soient conduites selon le cahier des charges de l'agriculture biologique.

### b. Attendus sur le mode de commercialisation

Les candidats sélectionnés seront amenés à travailler en partenariat avec la municipalité. Il s'agira notamment d'intégrer une part de vente en circuits courts dans leurs stratégies de commercialisation ainsi que d'apporter des garanties aux consommateurs sur la qualité des produits (certification, transparence sur les pratiques de production et de transformation, organisation d'évènements et visites, ...).

Si les circuits de commercialisation sont à déterminer par le candidat, une volonté est portée sur le fait que les habitants de la commune puissent avoir accès aux productions du site de la Tétragone.

### c. Attendus sur le volet écologique

Au-delà de la labellisation en agriculture biologique, les porteurs de projets seront invités à concevoir un aménagement paysager et à adopter des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et au rendez-vous des enjeux écologiques identifiés sur le site (cf. partie 3). Comme évoqué précédemment, ces aménagements et pratiques se feront en synergie avec la viabilité des projets agricoles.

### d. Dimension collective et mutualisation des moyens de production

Les candidats seront invités à intégrer la dimension collective du projet de la Tétragone qui se concrétisera notamment via la création d'une SCIC réunissant la commune et porteurs de projet du site. Dans le même ordre d'idée, les candidats seront invités à partager l'usage du bâtiment agricole et dans la mesure du possible à mutualiser leurs moyens de productions. Bien entendu, la construction de l'action collective s'inscrit sur le temps long et nécessite de la confiance et de l'engagement mutuel. Un accompagnement par une structure spécialisée dans les projets de mutualisation agricoles pourra être envisagé.

## e. Profil recherché et modalités des candidatures

### Critères d'éligibilité et de sélection des candidats

Cet appel à candidatures s'adresse aux exploitants agricoles, aux cotisants de solidarité et aux candidats à l'installation agricole.

L'évaluation des candidatures portera sur :

- L'adéquation du projet du candidat avec le projet de territoire porté par la commune
- Les aptitudes et compétences du candidat : capacités techniques et organisationnelles, qualité du projet professionnel, intégration des contraintes du site, expérience, parcours personnel, savoir être...
- La durabilité du projet du candidat dans toutes ses dimensions : économique, agroécologique et socio-territoriale.
- L'investissement du candidat dans la vie et le dynamisme de la commune

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection sur la base de l'évaluation des dossiers par les partenaires techniques mobilisés.

### Documents à fournir

- Formulaire de candidature dûment complété
- Une ébauche de prévisionnel (plan de financement et compte de résultat)
- CV
- Tout autre document jugé utile par le candidat.

### Calendrier et contacts

Une visite du site est proposée pour les candidat.e.s le **vendredi 9 décembre à 10h** directement sur site. Merci de vous inscrire par mail si vous voulez participer ([r.dumoulin@fa-airdie-occitanie.org](mailto:r.dumoulin@fa-airdie-occitanie.org)).

Réception des candidatures avant le **31 décembre 2022**.

Le jury de sélection aura lieu la première quinzaine de janvier.

Pour toute question, vous pouvez contacter **Ronan Dumoulin** (de France Active Airdie-Occitanie) – **07 57 18 81 68** ou **Charly Lévêque** ( du CEN Occitanie) - **06 09 31 04 02**